



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : CULTURE

Renouvellement du label Ville d'art et d'histoire

Le label national « Villes et Pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué par le ministère de la Culture aux communes ou groupements de communes qui, conscients des enjeux incarnés par le patrimoine, s'engagent dans une politique volontariste en matière de connaissance, de conservation et de transmission de leur patrimoine. Le soutien à la qualité de l'architecture et du cadre de vie est complété par un volet important en matière de médiation du patrimoine à destination des habitants et des visiteurs, et ce dès le plus jeune âge.

En 2008, le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire attribuait le label Ville d'art et d'histoire à Dijon, concrétisé, le 30 novembre 2009, par la signature d'une convention entre l'État et la Ville de Dijon. Celle-ci engageait la collectivité dans une série d'actions et de projets :

- Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale ;
- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ;
- Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine ;
- Accueillir les visiteurs ;
- Recruter un Animateur de l'architecture et du patrimoine, aujourd'hui Chef de projet, et recourir à l'emploi de guides-conférenciers.
- Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Depuis l'obtention du label, Dijon a engagé une transformation ambitieuse de son territoire, conciliant valorisation patrimoniale, développement urbain durable et dynamisme culturel.

La requalification des espaces publics, la mise en service du tramway, l'opération « Façades Liberté » ou encore la piétonisation du centre-ville ont permis de redonner toute sa place au patrimoine dans la ville.

La dynamique partenariale avec les associations, les chercheurs et les institutions culturelles a permis d'enrichir la connaissance du territoire et, par là-même la programmation proposée tout au long de l'année.

Le maillage territorial en matière d'équipements culturels a été renforcé : réouverture du musée des Beaux-Arts rénové en 2019, ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin en 2022, comprenant notamment le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, véritable porte-étendard du label. Tous ces lieux, accessibles et interactifs, favorisent la médiation auprès de tous les publics.

L'éducation au patrimoine est également un axe fort impulsé et soutenu par la ville : plus de 50 000 élèves ont en effet été sensibilisés à l'histoire de leur ville et à leur cadre de vie depuis 2008. En matière d'événementiels, les Journées européennes du patrimoine mobilisent chaque année des milliers de visiteurs.

La valorisation du patrimoine s'appuie sur des outils variés : signalétique patrimoniale, brochures historiques et thématiques, expositions virtuelles, vidéos et jeux en ligne. Le site patrimoine.dijon.fr permet un accès élargi à ces ressources.

D'une manière générale, la ville de Dijon mène une politique active en matière de conservation et de restauration du patrimoine, tant sur le plan monumental que sur le plan des œuvres d'art dans l'espace public. Les études préalables aux restaurations des églises Saint-Philibert et Notre-Dame traduisent elles aussi l'engagement de la collectivité en faveur du patrimoine, récemment souligné par le rapport d'audit de la Chambre régionale des comptes.

La précédente convention Ville d'art et d'histoire étant arrivée à échéance, un bilan des actions menées au cours des quinze dernières années a été réalisé, montrant la manière dont la ville de Dijon a répondu à ses engagements. Ce bilan joint en annexe au rapport est complété par la fixation de nouveaux objectifs pour la décennie à venir, constituant ainsi le dossier de renouvellement du label.

Les objectifs généraux de la prochaine décennie sont reportés ci-dessous :

OBJECTIF 1

Développer la connaissance du patrimoine dijonnais, en assurer la restauration et l'intégration à une politique d'aménagement durable et qualitatif de la ville.

OBJECTIF 2

Explorer la diversité des patrimoines dijonnais au profit et avec les habitants.

OBJECTIF 3

Proposer de nouveaux outils de valorisation du patrimoine pour tous les publics.

OBJECTIF 4

Renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels à l'architecture et au patrimoine.

Le dossier de renouvellement du label sera présenté en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture pour validation et fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention décennale entre l'État et la ville de Dijon, début 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver et d'engager** la procédure de renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire entre la ville de Dijon et l'État – ministère de la Culture
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à venir pour l'application de cette décision

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	